

*2^{èmes} Assises départementales
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

Quelle pratique sportive dans nos territoires ?

*Attentes et besoins des Essonniens en termes de pratiques et
d'équipements sportifs*

Deuxième soirée de débats

Morsang sur Orge, le 29 novembre 2005

Introduction

Rolland BESSON
Président du CDOSE

Bonjour à tous. Au nom du comité départemental olympique et des organismes associés au CDOS dans la conduite de ces 2^{èmes} assises, je vous souhaite la bienvenue. Je tiens à préciser en préambule que les élus chargés des sports du secteur (notamment ceux des villes de la communauté d'agglomération du Val d'Orge) sont actuellement en réunion au siège de la communauté. Aucun élu local ès qualité n'est donc présent dans la salle.

Nous tenons en cette fin d'année les 2^{èmes} assises du sport, de l'EPS et des APS en Essonne. La première édition de cette manifestation a été organisée il y a quatre ans. Dans le mouvement sportif, nous sommes très attachés au rituel olympique et ces rendez-vous quadriennaux sont pour nous des repères incontournables. Si cela vous intéresse, les actes de ces premières assises sont à votre disposition gratuitement. Déjà, à l'époque, ces premières assises ont été conduites en coordination avec plusieurs associations départementales pilotées par le comité départemental olympique.

Parmi les partenaires de l'organisation, figurent :

l'association des responsables des sports des villes de l'Essonne (ARSE), dont le coordonnateur, Monsieur Rémy LAFLEUR, directeur des sports de la ville de Saint Michel sur Orge, est ici présent ;

la fédération française des clubs omnisports (FFCO) et son comité départemental, représenté également par Monsieur Fernand ESCOBAR ;

le SNEP FSU de l'Essonne, animé par M. RIGOLLET.

Aucun représentant ès qualité du SNEP départemental n'est toutefois présent ce soir, mais plusieurs professeurs d'éducation physique sont parmi nous. Ils ne manqueront pas de s'exprimer à ce titre et de nous apporter leurs contributions.

L'enjeu de ces assises est clair. En permettant l'expression de tous les acteurs (animateurs du mouvement sportif, enseignants en charge de l'éducation physique et sportive, élus et services des sports des collectivités publiques), nous souhaitons dresser l'inventaire actuel des attentes et des besoins de tous ceux qui, sur le terrain, sont confrontés à des problèmes d'installations et d'organisation. Ce travail de collecte de points de vue, de suggestions et de revendications s'organise à la faveur de cinq réunions à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Essonne. La première s'est tenue la semaine dernière à Palaiseau, la deuxième a donc lieu aujourd'hui à Morsang-sur-Orge et la troisième se tiendra vendredi à Etampes. Il y aura également une réunion à Ris-Orangis le 9 décembre. Enfin, nous terminerons ce cycle des réunions le 12 décembre au centre national technique du rugby à Marcoussis.

Cette première phase des deuxièmes assises a pour objet de recueillir toutes les données utiles dans le contexte de la saison sportive et de l'année scolaire 2005-2006. A partir ce travail, qui nous conduit à enregistrer l'intégralité des débats, nous produirons au cours du mois de février un diagnostic départemental. Ce document écrit sera envoyé à l'ensemble des personnes ayant participé aux cinq réunions. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons vos

coordonnées. Ce diagnostic sera aussi adressé à l'ensemble des décideurs afin de contribuer à la mise en place d'un projet de moyen terme (dans une durée de trois à cinq ans) visant à appréhender de manière coordonnée la question des équipements sportifs au service des toutes les formes de pratiques.

Parmi ces décideurs, figure au premier plan le Conseil général de l'Essonne qui parraine ces deuxièmes assises comme il a parrainé les premières. A Palaiseau, Mme Maud OLIVIER, vice-présidente du Conseil général, a d'ailleurs rappelé l'esprit dans lequel cette coopération s'inscrivait. Dans le petit opuscule mis à votre disposition, le président BERSON explique également le sens de la coopération qu'il souhaite voir perdurer entre le mouvement sportif et l'ensemble des partenaires présents ce soir.

A un deuxième niveau d'interpellation, se situe l'Etat. Nous enverrons à Monsieur le Préfet le diagnostic qui aura été réalisé et l'inviterons à exprimer le point de vue de l'Etat au cours de la troisième phase des assises qui aura lieu en avril 2006. Il participera lui-même à ces échanges ou sera représenté par le sous-préfet à la ville en charge de l'aménagement du territoire ou par le directeur départemental de la Jeunesse et des sports.

Le troisième décideur que nous interpellons est la région Ile-de-France, qui a en charge le dispositif des lycées. La question de l'éducation physique et sportive au lycée, qui a été soulevée à Palaiseau, est particulièrement sensible, compte tenu des tranches d'âge qu'elle concerne. La région intervenant dans le domaine des établissements scolaires, il nous a donc semblé important de lui adresser ce diagnostic.

Le quatrième échelon décisionnel se trouve être le niveau local. Les dispositifs de la vie républicaine conduisent les maires à être les premiers décideurs au niveau local mais nous observons que la gestion des équipements sportifs est souvent transférée aux communautés de communes ou aux communautés d'agglomération. Dans ce cas, les présidents des communautés sont les décideurs en harmonie avec les maires de leur communauté.

Les assises se dérouleront donc en trois temps :

Tout d'abord, de la fin du mois de novembre au début du mois de décembre, se tiendront cinq réunions de collecte de données.

Ensuite, en janvier et février 2006, un diagnostic sera élaboré en interne à partir des contributions des réunions et envoyé aux participants.

Enfin, en avril, une rencontre sera organisée entre les participants à la première phase des assises et les décideurs pour connaître les réponses de ces derniers au diagnostic et déterminer dans quel champ peut intervenir la coopération entre les décideurs et les utilisateurs.

Pour concourir à l'échange d'idées au cours de cette dernière phase, en préambule au forum final, une série de quatre ou cinq tables rondes avec des personnes-ressources sera organisée sur des thèmes transversaux. Suite à la réunion de Palaiseau, quelques thèmes sont déjà apparus essentiels. Le premier d'entre eux est celui de la place de l'éducation physique, des activités physiques et du sport dans l'éducation en général. En quoi le sport peut-il être éducatif pour tous ?

Le deuxième thème porte sur les liens entre les activités physiques, l'EPS, le sport et la santé. J'attire votre attention sur le questionnaire figurant dans le document qui vous a été remis à l'entrée. Le docteur GUEZENEC, en charge de cette dimension importante de l'activité

départementale, travaillera sur ce questionnaire « sports et santé » que nous vous demandons de remplir et de déposer à la sortie de la salle à l'issue de cet échange.

La troisième grande question, apparue de manière récurrente à Palaiseau, est celle de la place des bénévoles dans l'activité sportive quotidienne de notre département aujourd'hui : quels moyens, quelle reconnaissance du statut et quelle formation continue doit-on prévoir pour ces bénévoles ?

Toutes les contributions sont nécessaires et utiles. Il faut que le dispositif mis en place permette à chacun de s'exprimer, sans retenue et sans question tabou. Au regard des responsabilités qu'il assume à titre professionnel ou à titre bénévole, chacun pourra évoquer les points qu'il considère comme essentiels sur les questions liées à l'aménagement du territoire, aux activités physiques et sportives ou à l'EPS dans les établissements scolaires.

La logique veut que notre échange soit le plus large et le plus interactif possible. N'hésitez donc pas à solliciter des compléments d'information auprès de ceux qui s'expriment. S'il n'y a pas d'autres questions sur le dispositif, je propose d'entamer le débat.

Débat avec la salle

Gilles ARDIN, vélo club Savigny

Je suis éducateur sportif en cyclisme. À ce titre, j'entraîne de jeunes adolescents deux fois par semaine et je les accompagne aux cours. Je suis également membre du comité départemental de cyclisme de l'Essonne.

Ma question concerne la sécurité. En effet, lors des entraînements que j'organise, je suis très régulièrement confronté à des problèmes de sécurité. Il nous arrive d'être agressés par des automobilistes alors même que mes élèves sont tout à fait « canalisés » par deux accompagnateurs et ont appris le code de la route, le respect des autres et les règles de sécurité. Plus largement, nous sommes confrontés à des problèmes de sécurité croissants dans le cyclisme, que cela soit au cours des entraînements ou lors des compétitions. Il nous faudrait de plus en plus de gardiens de carrefours. Malheureusement, en matière de protections et signalisations, nous obtenons de moins en moins de moyens et d'aides de la part du département. J'aimerais connaître votre avis sur les solutions envisageables pour améliorer cette situation.

En outre, lors de nos entraînements, il nous est demandé de rouler sur des pistes cyclables. Or cela s'avère difficilement réalisable en l'état actuel. Quelles mesures pourrait-on prendre en Essonne pour que le cyclisme se développe et que l'on puisse encadrer des jeunes alors que ce sport est en train de périlcliter ?

Charles DE LEGLISE, président du club d'escalade de Morsang / Orge et initiateur animateur

Ma question concerne les infrastructures d'escalade. Nous disposons à Morsang sur Orge d'un magnifique mur qui a été refait, suite à un incendie, selon les souhaits des responsables de notre club. Contrairement au cyclisme, cette activité est en pleine expansion mais les nouvelles adhésions sont limitées, compte tenu du manque d'infrastructures.

J'appartiens également à une autre association, l'Office pour la Promotion du Sport (OPS) de Morsang sur Orge, qui va prochainement lancer un questionnaire concernant les besoins en équipements de notre ville. En matière de sports, il ne me semble pas que la communauté d'agglomération fasse preuve d'une grande vitalité même s'il est vrai qu'elle gère la piscine. Or j'aurais souhaité voir émerger, parmi les projets, un superbe mur d'escalade comme il en a été construit dans d'autres communes ou départements, le plus souvent sous un label privé plutôt que municipal ou intercommunal. Néanmoins, je ne suis pas en faveur de ce système privé. Dans ce cadre, les droits d'entrée aux salles sont très élevés, ce qui ne permet pas d'ouvrir ces structures au plus grand nombre. En effet, dans ce système, deux heures d'escalade coûtent de 10 à 15 euros, ce qui est loin de constituer un prix accessible à tous.

Je n'attends pas de réponse ce soir, mais je souhaiterais savoir comment on pourrait faire émerger ce genre de projets. Cette question ne concerne pas uniquement l'escalade mais aussi d'autres sports. J'habite dans une ville qui compte à peine 20 000 habitants mais 5 000 personnes, soit le quart de la population, y sont licenciées d'une association sportive, ce qui est énorme. Cependant, les équipements y demeurent relativement restreints. Les créneaux

horaires des trois gymnases de la ville sont complètement saturés. Dans ces conditions, comment permettre à chacun de pratiquer son sport sans restriction ?

Daniel HOURIEZ, président du cyclotourisme en Essonne

Je rejoins les commentaires de Gilles ARDIN. Le cyclotourisme et le cyclisme sont confrontés aux mêmes problèmes. Notre réseau routier n'est pas adapté à ces activités et s'avère de plus en plus restrictif sur l'Essonne. Les pistes cyclables y sont pratiquement impraticables, parce que les voitures les utilisent comme voies de garage ou parce qu'elles ne sont pas entretenues. Nous avons donc de plus en plus de difficultés à circuler sur les routes de l'Essonne. Dernièrement, la région Ile-de-France a fait publier une carte des voies cyclables. Cette initiative est tout à fait scandaleuse : elle ne sert à personne et s'apparente à un véritable gâchis des fonds publics. Plutôt que de dépenser de l'argent pour ce type de produits, il serait plus judicieux de contacter les différentes structures qui pratiquent le vélo pour évaluer les possibilités d'amélioration. Par exemple, la piste cyclable qui se situe au niveau d'Evry coupe la Francilienne et il est véritablement impossible de l'utiliser un dimanche matin. Celui qui a réalisé cette piste n'est jamais monté sur un vélo !

Alain COTTO, président du club omnisport de Morsang sur Orge

Je souhaiterais compléter très rapidement l'intervention de mon collègue de l'escalade.

Je regrette qu'au sein de la communauté d'agglomération, le dossier des équipements sportifs ne soit pas considéré comme prioritaire. Pourtant, que ce soit à Sainte Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge, Saint Michel-sur-Orge ou sur n'importe laquelle des communes de la communauté d'agglomération, nous nous trouvons tous en situation de saturation. Tous les équipements sportifs sont utilisés à 100 ou 120 % au point qu'il nous arrive de faire face à des bagarres entre des sections et clubs différents qui évoluent sur des créneaux voisins. Une intervention de la communauté d'agglomération est donc nécessaire et c'est la raison pour laquelle je suis récemment entré au conseil de développement. C'est à ce niveau qu'il faut faire avancer ce dossier des équipements sportifs. En effet, la plupart des communes nous disent que celui-ci ne relève plus de leurs compétences ou, lorsque ce dossier leur incombe toujours, elles ne lancent pas suffisamment de projets.

Rolland BESSON

Je n'apporterai pas ici de réponses car je ne suis pas qualifié pour le faire. Néanmoins, j'aimerais rapporter quelques-unes des observations qui ont été formulées lors de la réunion de Palaiseau, car celles-ci rejoignent les préoccupations des quatre premiers intervenants de ce soir. Les assises sont précisément faites pour rendre plus lisibles et plus perceptibles ces revendications en matière d'équipements. Elles doivent nous aider à faire en sorte que le dossier sportif devienne une plus grande priorité pour les communautés de communes ou d'agglomération. La diversité des attentes des uns et des autres doit à cet égard alerter les décideurs.

Votre constat concernant la saturation d'un certain nombre d'installations ou de lieux de pratiques est une réalité partagée sur la quasi-totalité des rives de l'Essonne et singulièrement dans les villes de la partie la plus urbanisée de l'Essonne (à savoir le tiers Nord du département qui rassemble les trois quarts de la population).

Une fois que ce constat est dressé, plusieurs amorces de réponses sont possibles. Nos collègues du cyclisme et du cyclotourisme ont évoqué les difficultés auxquelles ces activités sportives se heurtent pour accéder à la voirie publique. L'interlocuteur compétent dans ce domaine est l'Etat, quelle que soit la nature de la voie empruntée. En effet, c'est au nom de la sécurité publique que les autorisations sont accordées ou refusées. C'est la préfecture qui décide d'accorder ou non le droit d'organiser une épreuve avec toutes les exigences que cela implique. Il est vrai que, parfois, les préfectures et les sous-préfectures envoient de telles autorisations le lendemain des courses.

A Palaiseau, des adeptes du VTT sont intervenus pour souligner que des limitations draconiennes à la circulation des vélos sont en vigueur dans tous les sites boisés placés sous la responsabilité de l'ONF et qu'il est de plus en plus difficile d'organiser des épreuves régulières sous une égide fédérale quelle qu'elle soit. Dans le même temps, la pratique non-organisée, avec notamment des centaines de cyclistes sur les routes de l'Essonne le dimanche matin, ne relève d'aucune autorisation et engendre de nombreux excès. A cet égard, les centaines de cyclistes qui bloquent la route le dimanche ne font pas avancer l'idée d'un partage de la voie publique. Il faut donc reconnaître les fonctions et attributions des structures sportives fédérales en charge de l'organisation des activités physiques et sportives en France. Cela relève de la loi.

Des réunions de travail entre la fédération française de cyclisme, la fédération française de cyclotourisme, les fédérations affinitaires (comme l'UFOLEP et la FSGT) et la fédération française d'athlétisme qui organise sur la voie publique un certain nombre d'épreuves pédestres se tiennent régulièrement. La fédération de roller peut également y être associée. Selon les dernières informations qui datent d'une quinzaine de jours, les autorités nationales et préfectorales estiment qu'il est nécessaire de limiter ces activités sur la voie publique au nom de la sécurité publique. Comme les forces de sécurité sont aujourd'hui affectées à d'autres missions, l'Etat ne propose donc d'autres solutions que de réduire l'activité.

Le président de la fédération française de cyclisme, Monsieur PITALLIER a expliqué qu'à l'heure actuelle, les préfets concernés par l'organisation de l'initiative « l'Etape du Tour », qui permet à des milliers d'adeptes du vélo de réaliser le circuit d'une étape du Tour de France le jour où la caravane du Tour est au repos, n'auraient pas les moyens d'assurer la sécurité de l'étape 2006. Cette initiative s'en trouve naturellement compromise. Personnellement, je reste cependant optimiste, compte tenu du poids spécifique de l'association qui dirige le Tour de France. *In fine*, les autorisations seront certainement accordées.

En revanche, toutes les petites structures sont placées devant ces difficultés et nous devons relayer leur préoccupation. Si la sécurité est une question essentielle et vitale pour la pratique des activités physiques mais aussi pour la vie de tous les jours, elle ne doit pas non plus servir d'argument à un abandon pur et simple de ces activités.

Dans la salle (Yann LEMOGNE, éducateur sportif ?)

Tous les vendredis à Paris, se tient une course en roller. Celle-ci n'était pas autorisée à ses débuts. Elle est aujourd'hui encadrée par les forces de police. Si l'on a les moyens d'encadrer ce genre de manifestation de masse, pourquoi n'envisagerait-on pas d'agir de même pour des opérations plus modestes ?

Rolland BESSON

7000 à 12 000 rollers participent aux courses du vendredi. La présence des forces de l'ordre vise à créer les conditions nécessaires pour que ces manifestations ne troublent pas l'ordre public. Voilà l'explication officielle. Au risque de « prendre un raccourci », la morale qui en découle laisse à penser qu'il faut troubler l'ordre public pour être soutenu !

Il me semble également utile d'évoquer quelques effets, secondaires ou pervers, auxquels peut aboutir la mise en place des communautés d'agglomération. La communauté d'agglomération est un dispositif d'aménagement du territoire, héritier des lois VOYNET et CHEVÈNEMENT, qui vise à regrouper dans un espace géographique mitoyen des bassins de population plus importants. Au nom de l'aménagement du territoire, sont alors créées les conditions d'un aménagement plus cohérent et plus en rapport avec une bonne gestion des moyens de communication, des transports et de la sécurité. L'activité sportive n'est pas une question prioritaire pour les communautés de communes et d'agglomération, mais une préoccupation optionnelle. Néanmoins, 80 % des communautés de communes ou d'agglomération mises en place ont retenu cette option. Cette option peut se décliner à trois niveaux :

au premier niveau, les équipements sportifs sont mis en commun (entretien, mise aux normes, rénovation, voire construction) ;

au deuxième niveau, les personnels affectés à ces équipements peuvent être regroupés sous l'égide de la communauté de commune ou d'agglomération ;

La troisième dimension renvoie à la notion d'animation dans lesdits équipements.

Par exemple, grâce à la création de la communauté d'agglomération du Val d'Orge, certains enfants habitant des villes qui n'étaient pas dotées de piscine ont pu accéder à la natation scolaire. Dans ce sens, la communauté est « un plus ». Dans certains cas, elle a permis d'harmoniser l'utilisation des différents équipements et de spécialiser certains d'entre eux vers les sports collectifs ou certains sports individuels. Dans la logique d'une gestion responsable, la communauté permet des économies d'échelle dans la gestion des installations. En revanche, à l'échelle de la communauté de l'agglomération, la spécialisation de tous les équipements conduirait très rapidement à remettre en cause, pour la plus grande partie de la population, la possibilité d'une pratique sportive de proximité. Dans ce cas précis, la polyvalence des équipements doit être étudiée. Cependant, il ne faut pas en attendre de miracles. Par exemple, il conviendrait d'examiner comment les murs d'escalade, qui sont en général conçus sur un pignon de gymnase, pourraient se multiplier dans toutes les communes.

Reste à savoir si la concertation est plus aisée et plus efficace quand elle intervient à l'échelle de la commune ou lorsqu'elle est transférée à l'échelle de l'ensemble d'une communauté d'agglomération, sachant que cette dernière approche induit un certain éloignement des citoyens des lieux de décision. Il s'agit là d'une grande question de la démocratie locale. Les assises auront au moins le mérite de pointer ce type de problèmes dans le périmètre spécifique qui est le nôtre. Il est donc important de le noter pour transmettre aux décideurs les observations et les constats qui appellent à l'échange, à la concertation permanente, et non pas à l'opposition.

On observe une saturation des équipements publics et, dans le même temps, des lieux de pratique privés s'ouvrent tout en pratiquant parfois des prix prohibitifs. Quelles en sont les

causes ? Quels en sont les effets sur la pratique du plus grand nombre ou sur les politiques municipales ? Quels progrès pourrait-on accomplir pour que les attentes et les besoins de chacun puissent être satisfaits dans de meilleures conditions ? Cela sera une question à poser aux décideurs et je souhaiterais que vous rebondissiez sur ce point.

François CHAILLER, président de la société nautique des Hauts-de-Seine (aviron)

Notre société dispose d'un encadrement, de matériels et d'une structure. Je voudrais évoquer les difficultés que nous rencontrons pour promouvoir les sports « orphelins » auprès des professeurs d'EPS. De même, certains parents sont réticents à l'idée de voir leurs enfants pratiquer des sports qui leur paraissent inconnus. Par ailleurs, ce sont des sports qui requièrent certaines conditions et certains matériels spécifiques. En particulier, la durée des séances d'entraînement s'ajustent parfois mal avec les programmes scolaires des enfants.

Rolland BESSON

Les professeurs d'EPS présents dans la salle pourront répondre. Néanmoins, qu'entendez-vous par « *sports orphelins* » ?

François CHAILLER

Il s'agit de sports confidentiels.

Monsieur LEUX, professeur d'EPS au collège Blaise Pascal de Villemoisson-sur-Orge

La question qui vient d'être soulevée sur les sports « orphelins » trouve tout d'abord sa réponse dans la formation dispensée aux professeurs d'EPS, qu'il s'agisse de la formation initiale (dans le cadre des UFR STAPS) ou continue. En particulier, au niveau de la formation initiale, la théorie devient de plus en plus importante et la pratique des APS tend à diminuer de manière excessive.

L'autre problème rencontré est celui que constitue l'inflation des activités physiques et sportives que l'on nous demande d'enseigner. Auparavant, nous enseignions des activités traditionnelles telles que la gymnastique sportive, la natation, l'athlétisme ou encore des sports collectifs. Désormais, pour répondre à des problématiques d'évolutions sociales, notre éventail s'est fortement élargi aux activités artistiques, duelles ou de raquettes.

Le dernier paramètre à prendre en compte recouvre l'évolution de la formation continue qui tend à être mise à mal dans le système éducatif, ce qui nous vaut de grandes difficultés. Dans ces conditions, je ne sais pas si le fait que les enseignants n'abordent pas les sports « orphelins » révèle réellement une mauvaise volonté de leur part. Nous avons déjà du mal à assumer les activités traditionnelles. Il est par conséquent difficile de nous demander d'ouvrir le champ de nos activités.

Dans la salle (Yann LEMOGNE ?)

Auparavant, il était très facile d'encadrer des écoliers ou des lycéens dans la pratique d'un sport. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il est notamment difficile d'obtenir un brevet d'Etat. Il est clair qu'un professeur d'EPS qui ne connaît pas bien une discipline et qui ne le pratique pas, ne peut pas l'enseigner à des jeunes. Il lui faudrait une assistance.

André LOUVET, trésorier du comité FSGT, club VTT Savigny

Je souhaiterais revenir sur la sécurité des sportifs cyclistes ou promeneurs cyclistes sur la voie publique. Rolland BESSON a déjà donné des explications concernant les autorisations, mais il faut également signaler un deuxième point, celui de l'état des routes. En Essonne, le conseil général a la responsabilité de toute la voirie départementale et des nationales 7 et 20. Un travail avait été engagé il y a maintenant quatre ans avec les fédérations sportives représentées ici. Il a débouché sur le schéma directeur départemental de circulation douce. Il s'agit là d'un beau plan avec de beaux documents en couleurs et de grands projets à réaliser dans un délai de 10, 15 à 20 ans. Mais quand il a fallu parler budgets, plannings d'exécution et réaliser une charte décrivant les projets, la situation s'est compliquée.

Les représentants des fédérations regroupées dans le collectif de sécurité des 2 roues, qui avaient bien en tête tous les besoins, ont voulu que ceux-ci soient mentionnés dans une charte qui aurait dû être signée le 1^{er} octobre 2004. La convocation des membres du CSRR a été annulée trois jours avant cette date et nous attendons toujours une explication.

Il y a un mois, j'ai participé à une réunion du service d'études des grands travaux qui dépend du Conseil général et j'ai évoqué ce sujet. On m'a alors répondu qu'il n'y avait peut-être plus besoin de la charte, que les projets pourraient être étudiés au cas par cas, que la charte était trop rigide etc.. Nous avons donc fait travailler des bénévoles pendant plus de trois ans pour aboutir à un plan inapplicable. Lorsque nous avons exigé des solutions d'aménagement très précises, on nous a quasiment opposé un refus. Les réunions du service d'études et des grands travaux se tiennent de façon aléatoire et les participants n'en sont pas toujours informés. Voilà la façon dont sont traités actuellement les problèmes de sécurité des 2 roues ! Ces problèmes concernent non seulement les cyclistes mais aussi les handicapés en fauteuil et les mamans avec des poussettes, lorsque les uns et les autres utilisent la voirie départementale.

Actuellement, nous nous trouvons dans une situation de crise. Nous assistons au rejet d'associations qui ont pourtant joué le jeu pendant des années, comme le collectif de sécurité des deux roues ou la fédération des circulations douces en Essonne qui regroupe des associations de piétons. Nous nous sentons malmenés et même rejetés par les instances départementales après cette période de « simili concertation ». Malgré les difficultés, nous ne devons pas baisser les bras. Cependant, si nous ne constatons aucun changement dans l'attitude du Conseil général il faudra très prochainement clarifier par écrit notre situation à son égard. Je vous invite à nous rejoindre pour mener ce véritable combat avec le Conseil général.

Charles DELEGLISE

Sur les problèmes de sécurité, les fédérations doivent être les interlocuteurs privilégiés des autorités. Cependant, il ne faut pas oublier que la pratique individuelle est très importante, notamment dans la course à pied, le cyclisme et le VTT. La sécurité est donc avant tout une affaire de civisme. Les cyclistes doivent respecter les véhicules à 4 roues et *vice versa*. Parallèlement, la pratique en nombre fait émerger des difficultés. Au niveau de la route, il faudrait prévoir des terrains aménagés, telles que des pistes cyclables, chaque fois que des infrastructures nouvelles sont créées. Dans notre département, la piste cyclable devrait être le lieu privilégié d'une pratique du deux roues en toute sécurité. Ceux qui circulent en deux roues sont avant tout des citoyens ; ils paient des impôts comme tout le monde et ont le droit à ce titre à exercer leur pratique individuelle sur le territoire.

En ce qui concerne la pratique spécifique du VTT, il est vrai que l'ONF y met des freins terribles au nom des problèmes de dégradation des sols. Il faut respecter l'environnement et nous en sommes tout à fait conscients. Une législation interdit d'emprunter en VTT un chemin de moins de 2,5 mètres de large. Ceci dit, tous les chemins sont loin de mesurer 2,5 mètres. Par conséquent, où peut-on pratiquer le VTT ? Pour toutes ces disciplines liées au deux roues, la pratique individuelle est de plus en plus forte. Sans prise en compte des besoins spécifiques qu'elle génère, nous risquons une interdiction pure et simple de cette pratique ou de voir apparaître des barbelés empêchant l'accès à des zones boisées. Il faut donc qu'en amont, les autorités et les élus prennent bien en compte cette question.

Gilles TALBOT, secrétaire du comité départemental de cyclisme et membre du conseil d'administration du CDOS

Il ne faut pas seulement jeter la pierre sur tel ou tel ; il faut aussi proposer des solutions. Le Directeur du Centre National de Rugby de Marcoussis avait ainsi proposé, lors de la construction de cette structure, de prévoir une route entourant ce centre. Malheureusement, le président du comité d'Ile-de-France ne s'est pas concerté avec cet interlocuteur et l'affaire ne s'est donc pas conclue. Plus largement, de nombreux terrains laissés à l'abandon pourraient être utilisés par les cyclistes et cyclotouristes. Il semble qu'il y ait un problème de communication avec les élus. Par exemple, un circuit routier, un circuit de VTT, voire une piste de vélo pourraient être construits dans le bois de Saint Eutrope.

En tant que fédération, nous encadrons les participants. Cependant, les Français veulent de plus en plus faire du sport pour eux-mêmes. Ils ne veulent plus se fédérer et prendre une licence. C'est ce qui se produit dans le cyclisme. Les fédérations et associations organisent des courses de vélo de façon à n'interrompre la circulation automobile que pendant un temps limité. A l'inverse, les pratiquants non fédérés ne sont pas encadrés et se trouvent quelquefois en situation de totale insécurité.

Les pratiquants demandent seulement des routes bien faites et adaptées. Par exemple, lorsque la grande route a été refaite entre Bondoufle et Auchan il y a 6 ans, il aurait suffi de prévoir 60 centimètres de plus de chaque côté pour que nous puissions pratiquer en toute sécurité. Dans les faits, seuls 10 centimètres ont été prévus de chaque côté pour les coureurs. Je rappelle que selon le code de la route, un automobiliste doit laisser un espace de 1,5 mètre lors du dépassement d'un cyclisme. Par conséquent, soit on nous laisse des voies sur les routes, soit les cyclistes gênent la circulation.

Je suis persuadé que nous pouvons communiquer mais il faut proposer des solutions.

Mademoiselle RAMBELO, professeur d'EPS coordinatrice au lycée Paul Langevin

Je souhaiterais évoquer un problème de sécurité sans rapport avec le cyclisme. De par ma fonction de coordinatrice, je suis confrontée à deux obligations : faire en sorte que mon équipe applique les textes imposés par le ministère et assurer la sécurité de mes élèves dans l'organisation de mon équipe. A Sainte-Geneviève-des-Bois, compte tenu des infrastructures disponibles, je ne suis pas en mesure d'exercer correctement mes fonctions. Tout d'abord, la seule infrastructure dont le lycée dispose est un plateau d'EPS extérieur. Toutes les autres activités dépendent de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois ou de la communauté d'agglomération. Cela pose plusieurs problèmes. Pour chaque cours dispensé aux élèves, les temps de trajet sont très importants (d'un quart d'heure jusqu'à une demi-heure). Dans ces conditions, comment appliquer les textes du ministère alors que je ne suis pas en mesure de

garantir le nombre d'heures minimum de cours à mes élèves ? Quelles activités proposer à mes élèves pour assurer l'enseignement ludique ? Par exemple, je serais tout à fait d'accord pour encadrer un cours d'aviron, mais cela supposerait que je sois formée.

Dans un lycée comme le mien, le choix des activités pose un énorme problème de sécurité car, dès lors que nous emmenons les élèves hors du lycée, nous sommes confrontés à des conflits inter-quartiers. Dans ces conditions, la sécurité ne devrait-elle pas être une priorité de l'agglomération ? L'établissement négocie la construction d'un gymnase dans la mesure où il est le seul à ne pas bénéficier d'infrastructures proches. En tant que coordinatrice, que puis-je faire pour améliorer cette situation ?

Samuel BONNEVILLE, professeur d'EPS

J'enseigne dans le même établissement que ma collègue. Je voudrais apporter quelques précisions. Il faut rappeler que le lycée Paul Langevin accueille 700 élèves. Il dispose d'un terrain de hand-ball implanté dans l'enceinte du lycée, d'un gymnase situé à 15 minutes, libre de 11 à 17 heures qu'il partage avec une école primaire, et d'un terrain d'athlétisme situé à 25 minutes. L'aller-retour entre le terrain d'athlétisme et le lycée prend donc 50 minutes pour des séances de deux heures. De plus, nous le partageons avec deux établissements et il arrive régulièrement que nous devions organiser quatre cours d'EPS sur un même terrain d'athlétisme. Il faut également noter qu'il est difficile de se rendre sur une installation située à 30 minutes avec 25 élèves de 16 ou 17 ans qui peuvent parfois s'avérer indisciplinés. En termes de solutions, je proposerais que la commune ou la communauté d'agglomération mette à la disposition de l'établissement un moyen de transport collectif pour que les élèves puissent se rendre en toute sécurité au stade d'athlétisme.

Mademoiselle RAMBELO

En outre, nous ne pouvons utiliser ce gymnase que pour cinq à huit séances par an et, tout le reste de l'année par tous les temps, nous organisons nos séances de sport en extérieur. Je trouve dramatique que nous en arrivions à travailler dans ces conditions. Comment intervenir ? J'ai su que la commune de Sainte Geneviève avait des projets de rénovation. Néanmoins, ceux-ci ne concernent pas le lycée.

Rolland BESSON

Il me semble que vous posez là un triple problème. Ce problème porte tout d'abord sur la place de l'EPS dans les établissements et programmes scolaires et sur les conditions dans lesquelles cet enseignement peut s'exercer. Les conditions qui sont les vôtres, avec 50 minutes de transport pour un cours de deux heures, ne sont pas bonnes. Pour faire en sorte que l'éducation physique et sportive puisse avoir lieu de manière satisfaisante, il est indispensable de construire des équipements sportifs dans l'enceinte même de chaque établissement ou à proximité immédiate, de façon à ce que cette discipline puisse être dispensée sur place, au même titre que les autres.

De plus, les lycées relèvent des compétences de la Région. Ce sont donc les régions qui peuvent financer les lycées. Cet équipement peut aussi être utilisé par d'autres acteurs. Dans ce cas, pourquoi ne pas prévoir un montage financier croisé entre la Région, le Département et la Commune ? Cela fait partie des questions à poser aux décideurs.

Il est essentiel pour nous de connaître les situations que vous nous décrivez aujourd'hui. C'est pourquoi, pour assurer le succès des assises, nous avons voulu rassembler les décideurs le même jour et au même endroit. Pour qu'ils s'y préparent dans de bonnes conditions, ils doivent disposer du diagnostic départemental, qui devra faire référence à certaines situations typiques des difficultés que vous pouvez rencontrer. En particulier, il faut qu'une note de quelques lignes décrive les difficultés auxquelles vous êtes confrontés au lycée Paul Langevin pour que nous puissions résoudre ces questions ensemble. Les enseignants peuvent également exprimer certaines revendications au cours des conseils d'administration. En outre, un certain nombre d'organisations syndicales peuvent relayer ces revendications.

Mademoiselle RAMBELO

Cela fait vingt ans que cela dure.

Rolland BESSON

C'est un combat de tous les jours. Vous avez raison. Ces conditions, qui n'ont pas évolué depuis vingt ans, ne sont pas acceptables pour vous-mêmes et pour les enfants dont vous avez la responsabilité.

Mademoiselle RAMBELO

Ce problème concerne spécifiquement le lycée Paul Langevin et non toute la commune de Sainte Geneviève des Bois. Il est clair que la priorité ne nous a pas été donnée.

Rolland BESSON

Je comprends que vous perceviez cette situation de manière aussi sensible. Un interlocuteur de la communauté d'agglomération est ici présent. Il va vous donner quelques éclairages supplémentaires.

Rémy LAFLEUR

Je suis chargé de mission à la communauté de l'agglomération. Je suis aussi directeur du service des sports de Saint-Michel-sur-Orge, et je gère à ce titre l'utilisation des équipements sportifs par le mouvement sportif, par les deux collèges de 800 élèves de la commune et le lycée Léonard de Vinci situé à côté du lycée Paul Langevin. Je rejoins tout à fait vos propos. Le lycée Léonard de Vinci a la chance de bénéficier d'une salle de sport de proximité. Celle-ci a été financée en partie par la collectivité de rattachement du lycée, à savoir par la région. C'est la raison pour laquelle des créneaux ont été proposés au lycée dès l'ouverture de la salle. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces créneaux est donc réservée au lycée Léonard de Vinci. Il n'y a plus de place disponible pour les autres établissements, y compris pour le lycée Paul Langevin. Pourtant, lors de l'inauguration de la piste d'athlétisme située à proximité, il était question que certains créneaux soient réservés au lycée Paul Langevin. Cela a bien été le cas pendant deux ou trois ans mais je ne sais pas si cette pratique a perduré. Selon la convention d'origine, la piste était donc destinée aussi au lycée Paul Langevin. Il y a donc peut-être une petite souplesse qui peut vous être accordée.

La saturation des équipements sportifs que le mouvement sportif subit pèse aussi sur l'EPS. Ainsi, lorsque nous avons fait part des problèmes du lycée Paul Langevin aux professeurs d'EPS du lycée Léonard de Vinci, ceux-ci n'ont pas réagi favorablement et c'est compréhensible. De son côté, la communauté d'agglomération du Val d'Orge n'intervient pas

dans l'attribution de créneaux aux lycées. Ses seules compétences se limitent aujourd'hui aux piscines. Il y aurait beaucoup à dire sur les politiques sportives de l'agglomération, les relations de proximité entre les communes, les animations sportives. Reste que, pour l'instant vos seuls interlocuteurs sont les communes, notamment pour l'attribution des créneaux horaires lors de l'organisation des plannings en juin.

Rolland BESSON

Loin d'être antagonistes, nous sommes tous solidaires dans ce genre de situations. Les équipements sportifs doivent être utilisés au summum de leurs possibilités et, pour cela, il faudrait qu'ils soient situés à proximité des utilisateurs, polyvalents et ouverts à tous. Au-delà, se posent notamment des problèmes de gardiennage qu'il faut étudier. Il faut donc généraliser les lieux d'écoute et d'échanges pour bâtir des solutions qui soient les plus satisfaisantes possible pour tout le monde. C'est précisément le sens des assises : s'informer, débattre, échanger pour trouver ensemble des solutions.

Monsieur LEUX

Suite à de nombreuses réunions, la ville de Villemoisson-sur-Orge a bénéficié d'une redistribution des créneaux de piscine dans le cadre de la communauté d'agglomération. Nous bénéficions ainsi d'une heure par semaine depuis trois ans. Dans le cadre de ce redéploiement, nous avons pu obtenir une massification et une diversification de l'utilisation. Nouvellement arrivé dans le secteur en 1999, j'ai donc apprécié le fonctionnement de la communauté d'agglomération à ce niveau. Dans le cadre du projet de bassin nautique de Saint-Geneviève-des-Bois, nous allons être amenés à renégocier un certain nombre de dispositions. L'histoire a montré que la ville de Saint-Michel-sur-Orge s'était appropriée, à juste titre, le quasi-monopole de l'utilisation de la piscine.

S'agissant du fonctionnement des collèges, l'utilisation des installations sportives qui sont la propriété des communes est assujettie à une rémunération *via* une convention que l'établissement scolaire signe avec la collectivité territoriale. Pour faciliter l'accès des élèves du secondaire à ces installations et la bonne gestion de tous les aspects annexes tels que le gardiennage, l'électricité, les charges, l'entretien, le Conseil général a décidé de verser une dotation aux collèges. Il y a peut-être là matière à réflexion pour inciter les régions à agir dans le même sens.

A Villemoisson-sur-Orge, nous venons de construire une piste d'athlétisme à vocation scolaire. Longue de 120 mètres, elle comprend quatre couloirs et une fosse pour les sauts. Elle s'avère beaucoup moins coûteuse qu'une piste traditionnelle. Lorsque je suis arrivé dans la commune il y a quelques années, je me suis rendu compte qu'il y avait un espace non utilisé. Nous avons fait des propositions architecturales auprès de la commune et négocié pendant deux ans. Finalement, après un travail de concertation et de coopération efficace avec les élus de la commune de Villemoisson, cette installation conçue exclusivement pour la pratique scolaire a vu le jour. Il faut sortir des schémas standardisés des installations à vocation fédérale et réfléchir sur la spécificité des installations afin de réaliser des économies sur les fonds publics. Dans notre collège, qui a été rénové il y a trois ans, un dépôt servait à déclasser le matériel de l'éducation nationale. Avec le chef d'établissement, j'ai obtenu que ce dépôt soit affecté à l'utilisation d'une salle sportive pour le tennis de table. Même si cette salle est exiguë, nous bénéficions désormais d'un nouvel équipement *intra muros*.

Enfin, la notion de proximité est importante mais elle n'est pas uniquement géographique. Elle est également temporelle. Comme cela a été évoqué tout à l'heure, il faudrait bénéficier dans certains cas de moyens de transports collectifs qui permettent de réduire le temps de transport et d'augmenter le temps d'enseignement. A Villemoisson, nous souhaiterions par exemple que les transports de ramassage scolaire fonctionnent également le mercredi après midi, pour permettre aux élèves de Villiers(commune voisine) de participer plus facilement à l'association sportive(UNSS). Peut-être cela pourrait-il servir d'axe de réflexion pour faciliter l'accès aux installations sportives et favoriser leur pleine utilisation. Par ailleurs, il est important que les installations sportives bénéficient d'un gardiennage qui assure la pérennité des installations et leur sécurité. En effet, la sécurité n'est pas seulement liée au matériel et à l'infrastructure. Elle peut être également liée à l'encadrement et à la qualité de la formation, qu'elle soit sportive ou fédérale.

De la salle (Yann LEMOGNE ?)

Je suis moi aussi membre du bureau de Morsang Sport Natation et je constate que les piscines ferment les unes après les autres en Essonne. Construire de nouvelles piscines avec la communauté d'agglomération me semble pertinent mais je regrette que le citoyen ne bénéficie plus d'une proximité d'accès à la piscine. Il est en effet désormais confronté à des créneaux horaires très limités. En tant que club de natation, nous avons la possibilité d'entraîner nos nageurs. En revanche, le grand public n'a plus accès à ces piscines comme aux patinoires qui ferment une à une. Il ne faut pas oublier que ces lieux de sport permettent au commun des mortels de se changer les idées et de déstresser. Au-delà du sport de compétition et de l'éducation physique et sportive, il faut donner les moyens à tout le monde de pratiquer un sport. De même, au-delà de la pratique de compétition, il faut reconnaître la pratique individuelle. Ces structures sont peut-être aussi un moyen de « canaliser » les gens par le sport.

Marc VINCENT, directeur des sports à Morsang / Orge

Je travaille à la ville de Morsang-sur-Orge. Je souhaiterais apporter quelques réponses sur la politique menée dans les communes au cours de ces dernières années. Nos villes, nos départements et nos régions réduisent leurs moyens en termes d'équipements sportifs. Sur le plan de l'éducation, la loi Fillon « bride » les moyens de l'école pour le sport et la culture. Il y a dix ans, le défi auquel était confronté Morsang-sur-Orge était celui des équipements sportifs, de leur réhabilitation, de leur polyvalence et de leur spécialisation ainsi que le projet du stade (d'athlétisme). Le mouvement sportif dans son ensemble a contribué à donner des pistes de réflexion. Morsang est donc devenue une ville-pilote sur une démarche participative impliquant tous les dirigeants du monde sportif, les enseignants des écoles, de tous les établissements scolaires et les représentants d'associations. Cette réflexion a porté sur la rationalisation des équipements. Par exemple un équipement initialement destinée à la musculation a pu être ouvert à d'autres activités. Par ailleurs, le besoin d'un stade d'athlétisme a été réévalué dans la mesure où Morsang sur Orge est entourée de villes dotées de stades qui s'avèrent insuffisamment utilisés. Nous nous sommes rendus compte qu'il nous manquait surtout une piste d'athlétisme pour l'entraînement et pour les scolaires. Depuis, celle-ci a pu être réalisée. Cette structure a vraiment répondu aux besoins sans entamer les finances de la ville, d'autant plus que la construction a pu être menée à bien grâce à un financement croisé avec la région.

Cela dit, la question de la saturation des équipements se pose toujours, que ce soit pour les scolaires ou pour les associations. La demande augmente pour l'escalade, le hand-ball, le

badminton, les sports d'expression etc.... Cette question complexe est abordée à l'occasion de deux réunions dans l'année. La première se tient en début d'année et rassemble tous les utilisateurs d'équipements sportifs, personnels, gardiens, enseignants, voire les usagers etc. Nous les invitons à se concerter sur l'utilisation des équipements. Cela nous permet de lancer des projets, notamment s'agissant des travaux et des aménagements à effectuer en début d'année, pour en dresser un bilan en fin d'exercice. Ainsi, cette méthode nous permet de discuter et d'arbitrer les crédits en concertation avec tous les acteurs concernés. Nous regrettons que cette démarche destinée à faire émerger les besoins ne soit pas conduite dans les communes de l'agglomération où le mouvement sportif n'est pas aussi investi. Chacun est replié sur son équipement ou sur sa ville. Il y a malgré tout quelques réussites à signaler comme la mise en place d'un club de football féminin du Val d'Orge ou des collaborations avec Saint Michel sur Orge. En outre, nous avons aussi la chance de bénéficier d'un espace naturel magnifique avec le château. A cet égard, il conviendrait d'étudier la possibilité d'activités de loisir libres sur ce site même s'il est vrai que celui-ci est classé.

Sidonie TRASTOUR, étudiante en DESS STAPS et en management du sport

j'ai également orienté mes études sur le troisième âge, le vieillissement et les activités physiques adaptées à cette population. Ma première question porte sur la pratique du sport individuel. Quelle est la part laissée aux jeunes qui souhaitent pratiquer une activité libre dans les équipements sportifs ouverts ? C'est une question à laquelle il faut réfléchir car ces jeunes ont besoin de pratiquer sans nécessairement être fédérés. Ils ont besoin d'être encadrés tout en étant libres dans l'utilisation des équipements. Cela pose aussi la question du gardiennage, des éducateurs sportifs et des éducateurs spécialisés.

Ma deuxième question concerne l'accessibilité des équipements sportifs aux personnes vieillissantes. Actuellement, cette accessibilité n'existe pas réellement. Selon les cas, l'équipement lui-même n'est pas accessible (présence de marches d'escalier, etc.), les créneaux horaires ne sont pas adaptés à ces personnes ou la vétusté des équipements les rebute.

Rolland BESSON

Je vais vous faire une réponse de citoyen. La question de la vétusté des équipements concerne l'ensemble des utilisateurs potentiels et non uniquement les plus anciens d'entre eux. Un équipement vétuste doit être rénové pour servir à tout le monde à égalité de droit. J'ai été attentif à l'expérience de Morsang-sur-Orge en matière d'autocontrôle citoyen de la bonne utilisation des équipements par l'ensemble de la population. Par ailleurs, à Vigneux, on a opté pour une affectation préférentielle de certains équipements et cela est tout à fait inacceptable.

Je comprends votre interpellation au sujet de la pratique autonome. Certaines pratiques sportives nécessitent un partenariat, *a fortiori* les sports d'équipe. Si quelqu'un veut pratiquer une activité dans un gymnase (par exemple jouer au basket), quelle est la responsabilité de la collectivité publique qui lui ouvrirait une installation comportant certains risques sans lui proposer un encadrement responsable?

Dans certaines collectivités publiques, des personnes du troisième âge pratiquent différents sports tels que la gym douce. Ces pratiques sont en tous les cas dispensées par des encadrants ayant les compétences spécifiques requises. Il n'est pas possible de s'en remettre ici à des pratiques spontanées. A Vigneux, les gymnases sont ouverts de 18 à 20 heures pour la pratique du football en salle. Cela donne lieu à de nombreux excès dans une salle surpeuplée

avec une centaine de jeunes. Toutes les demandes individuelles sont recevables à condition qu'elles se manifestent dans le cadre de responsabilités partagées. Il n'est pas possible d'ouvrir tel ou tel espace sans risque. Cependant, dans le cadre de la vie locale, n'importe quelle ville attentive aux attentes de ces habitants pourra trouver des solutions pour aménager des créneaux pour une pratique individuelle. Se pose ensuite le problème de la saturation des équipements. Dans les villes de l'Essonne qui sont pour beaucoup des villes-dortoirs, les créneaux les plus demandés vont de 18 à 21 heures pour les plus jeunes et jusqu'à 23 heures pour le reste de la population. Certaines piscines sont ouvertes jusqu'à minuit. Ce ne sont pas des conditions de nature à permettre que l'activité sportive devienne un facteur d'équilibre et d'épanouissement.

Il ne faut donc pas hésiter à poser des questions pour identifier l'interlocuteur qui saura y apporter des réponses. Dans les villes, c'est au niveau local qu'il faut d'abord trouver ces solutions.

Fernand ESCOBAR

En ce qui concerne la pratique des jeunes, il faut respecter une certaine discipline. Pourquoi laisserait-on des jeunes entrer dans ces gymnases sans respecter les conditions d'hygiène élémentaires ou certaines interdictions (comme celle de fumer) ? Ces jeunes peuvent pratiquer librement mais ils doivent être encadrés. Ce n'est pas seulement une question d'éducation. Sont aussi en cause la saturation de créneaux et des problèmes de sécurité. A cet égard, quand certains jeunes pratiquent leur sport sur des plateaux extérieurs, on doit souvent se résoudre à les laisser faire ce qu'ils veulent.

L'accessibilité des personnes âgées à la pratique sportive est une véritable question de société sachant que le nombre de ces personnes est en augmentation constante. Quels sont les créneaux les plus adaptés à ce public ? Aujourd'hui, les seniors ont insuffisamment accès aux piscines et, d'une année à l'autre, des tirages au sort sont mis en place pour déterminer qui pourra les utiliser. Au-delà des personnes âgées, l'attribution des créneaux soulève un problème de vie en société.

Marc VINCENT

Je confirme ce que vous disiez au sujet des piscines. A Morsang sur Orge, nous sommes obligés de refuser des pratiquants dans les activités de loisir et d'aquagym.

Rémi LAFLEUR

Tous les directeurs des sports et tous les élus sont saisis toutes les semaines de demandes d'utilisation d'équipements sportifs, notamment pour le football en salle. Il n'est pas question d'ouvrir les installations en libre service à des jeunes. Il conviendrait de créer dans ce domaine un partenariat entre les élus, le mouvement sportif, les gardiens d'installation et les services Jeunesse. A Saint-Michel-sur-Orge, nous travaillons avec deux associations de jeunes pratiquant le football en salle et les danses urbaines. Nous leur avons imposé de fonder une association pour que ces jeunes puissent utiliser nos installations sportives avec l'aide du service Jeunesse, le soutien de la commune et d'un référent. Nous avons également signé à ce niveau une convention d'utilisation. Depuis deux ans, notre coopération avec ces associations se passe de manière remarquable avec un respect des installations et un bilan réalisé trois fois dans l'année.

Le troisième âge pratique surtout des activités nautiques. Tous les clubs sont submergés de demandes d'aquagym. Cette activité « explose » à tel point qu'une réflexion sur l'orientation des politiques sportives se met en place dans les communes et au niveau de l'agglomération.

Fernand ESCOBAR

L'accès des personnes âgées à la pratique sportive pose le problème de l'égalité et de l'accès de tous alors qu'en parallèle, les infrastructures de sport privées se développent. Pendant 25 ans, il a fallu développer le sport pour les enfants. Désormais, ce sont les personnes âgées qui font apparaître les besoins les plus importants. Cela introduit un élément de nouveauté dans la politique de la ville.

Aujourd'hui, le sport est devenu un véritable métier, une industrie qui génère 29 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel (sans compter le textile). Il générera 34 millions de chiffre d'affaire en 2006.

Gérald LEUX

Les clubs doivent définir leurs priorités. S'agit-il de la compétition, qui permet d'amener des sportifs vers l'élite ? Chaque club est fier d'avoir des champions représentatifs. Ou bien s'agit-il des loisirs ? Actuellement, les clubs essaient de ménager la chèvre et le chou entre ces deux approches, même si nombre d'entre eux restent axés sur la compétition.

Rolland BESSON

Il n'y a pas une seule approche de la pratique sportive dans le mouvement sportif. Certaines pratiques visent à créer les élites indispensables aux progrès du sport. En tant que président du comité départemental olympique, je considère que c'est une des fonctions du sport fédéral. Cependant, cette fonction concerne une part infime de la population. Or la mission de service public du mouvement sportif fédéral s'exerce envers toute la population. Il n'y a pas de raison que les fédérations et les clubs privilégient vingt nageurs en compétition au détriment du reste de la population.

Gérald LEUX

C'est exactement ce que je vous dis. Maintenant, nous sommes en train de remettre en cause certaines pratiques du sport.

Rolland BESSON

Je ne dis pas qu'il faut les remettre en cause. Il faut s'interroger collectivement sur la place des activités physiques, celle de l'éducation physique et sportive dans la communauté scolaire et la place du sport dans la santé de tous. Au nom de tous ces intérêts et de tous ces besoins, quel est le meilleur usage des équipements sportifs ?

Aujourd'hui, le football reste le sport le plus attractif. Dans ce domaine, nous sommes passés des prairies naturelles au terrain stabilisé puis au terrain en moquette et, enfin, au terrain en pelouse utilisable seulement deux fois par semaine à raison de trois heures. Cela pose un problème de choix aux élus.

Le débat sur la place des activités physiques et sportives renvoie à un choix de société. Essayons de faire émerger des questions d'intérêt général de nature à favoriser l'amélioration du sort de tous les citoyens quel que soit leur choix en matière de sport.

De la salle

De nos jours, on ne peut pas laisser des jeunes non encadrés accéder à des installations sportives. La responsabilité des propriétaires des installations peut être mise en cause en cas d'accident.

Sidonie TRASTOUR

Je suis opposée au principe de paix sociale mais je pense qu'il faut favoriser l'accès des jeunes à une activité sportive.

François CHAILLER

Je fais parti d'un club indépendant quasiment centenaire et non municipalisé. Sans les loisirs, le club ne pourrait pas vivre. Ce sont les loisirs qui paient en grande partie les bateaux de la section compétition.

Gérald LEUX

Actuellement, la société est très sensible aux problèmes de santé, de sédentarité et d'obésité. En tant qu'enseignants, nous sommes les premiers à être confrontés à ces problématiques. Je passe sur les problèmes de mode, de tenues ou de chaussures non lacées qui peuvent avoir des incidences sur la santé (de par la façon d'être qu'elles impliquent). Avant d'être tournée vers la compétition et le loisir, le sport devrait être éducatif et humaniste. Il doit porter des valeurs comme le dépassement de soi, le respect de l'autre et de soi-même, la solidarité ou la santé. A cet égard, nous devons engager à l'avenir un débat sur la notion de « capital santé ».

Yannick GUEZENEC, professeur responsable du Pôle Départemental de Médecine du Sport

Dans nos sociétés, nous constatons que chacun souhaite de plus en plus pratiquer le sport de son choix. Cela pose le problème de la responsabilité médicale et de la prescription de l'activité physique. Or au moment de l'enfance et de l'adolescence, puis de la vieillesse, il faudrait une véritable prescription de l'activité physique. A ces moments-là, il faudrait un conseil technique combiné du médecin et de l'éducateur sportif pour prescrire une activité physique adaptée. Aujourd'hui, la prescription médicale au niveau scolaire est encore imparfaite mais les médecins se sentent de plus en plus civilement et juridiquement responsables dans ce domaine (notamment au travers du certificat de contre-indication). Les médecins généralistes et les médecins du sport sont demandeurs de formations et d'informations. Je reconnais cependant qu'il faut laisser une certaine place à la pratique libre qui doit être envisagée comme un premier pas vers une pratique fédérative.

Aujourd'hui, la notion de capital santé est négligée. Cependant, une loi va réformer le contrôle médical des activités physiques et mettra en avant le capital santé du sportif. Le médecin devra donc envisager les conséquences à long terme de la pratique sportive. En tant que médecin du sport, je vois certains patients dont la pratique a été mal encadrée et qui arrivent à un âge mûr en ayant détruit leur capital santé. La loi va donc introduire un

changement majeur. En outre, des groupes de réflexion de la société de médecine du sport sont en train d'envisager cet aspect.

Bien évidemment, l'approche de ces questions passera par une pratique sportive encadrée. Si l'on constate un désamour des jeunes pour la pratique encadrée, il faut se demander pourquoi et peut-être faire évoluer nos modes de fonctionnement.

De la salle

Il ne faut pas oublier non plus la responsabilité des parents dans l'encadrement de la pratique sportive de leurs enfants. J'ai vu des parents imposer un circuit de 40 kilomètres à des enfants de huit ans qui avaient déjà subi un entraînement sur une distance de six kilomètres.

Yannick GUEZENEC

J'ai vu pire. J'ai vu des parents contraindre leurs enfants à la pratique d'un sport qui constituait une contre-indication à une maladie gravissime. Il faut donc que les clubs informent et forment les parents.

Marc VINCENT

Les seniors sont de très grands consommateurs d'activités à Morsang sur Orge. La tendance actuelle est donc à l'accessibilité et aux sports adaptés. En outre, les parents sont de plus en plus demandeurs d'activités pour les tout-petits. Cela représente un nouveau défi. Cette nouvelle donne nous confronte à des choix difficiles en matière d'occupation des installations. En ce qui concerne les piscines, qui faut-il privilégier ? Les grands nageurs ou les cours d'aquagym ? Faut-il privilégier le loisir ou la compétition ?

En outre, cela fait vingt ans que l'Etat expérimente des dispositifs pour les jeunes, ouvre des équipements de proximité et permet à des associations d'en profiter. L'expérience montre qu'un minimum d'encadrement est ici nécessaire. Il ne faut pas renouveler les erreurs qui ont pu être commises dans le passé.

Rolland BESSON

Je vous remercie tous pour vos contributions. Elles seront reprises dans un compte-rendu qui vous sera transmis.